



Deménagement de mes enfants!

Par **suzanne82**, le **05/12/2008** à **12:37**

Bonjour, mon ex femme demenage sur Lyon pour mutation de son nouveau conjoint. Elle vient de me dire que si je veut voir mes enfants il faudra que je paye les billets d'avion ou que je vienne les chercher la-bas (sachant que j'habite a montauban 82). Que dois faire? Quels sont mes droits? Suis je obligé de payer?

Par **timati**, le **05/12/2008** à **15:04**

Bonjour,

J'ai eu l'occasion de poser cette question à notre avocat. Il m'a répondu qu'il est possible d'obliger le parent qui est à l'origine du déménagement de payer au moins la moitié du trajet.

Renseignez vous auprès des consultations juridiques et je pense qu'il faudra passer par un médiateur ou le JAF.